



Direction départementale
du service d'incendie et de secours

Groupement ressources humaines
ressources.humainesSPV@sdis66.fr

Appel à candidatures externes

Sapeurs-pompiers volontaires saisonniers
en renfort dans les CIS

- Saison 2026 -

Le SDIS 66 recrute des sapeurs-pompiers volontaires en renfort dans les centres de secours du 1^{er} juin au 30 septembre 2026

PROFIL DES CANDIDATS :

- ◆ Être sapeur-pompier volontaire (ou militaire BSPP, BMPM, UIISC)
- ◆ Avoir 18 ans
- ◆ Être titulaire du permis B
- ◆ Être titulaire de la FI complète
- ◆ SR, MEA, FDF1-2, COD0-1-2, PL, souhaités selon les affectations.

AFFECTATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE PROPOSÉES :

Argelès sur Mer, Banyuls sur Mer, Canet en Roussillon, Capcir, Cerdagne, Céret, Côte Vermeille, Elne, Font-Romeu, Ille sur têt, Le Barcarès, Le Boulou, Perpignan Nord, Perpignan Sud, Perpignan Ouest, Prades, Rivesaltes, Saint Cyrien, Salanque, Vallespir.

CANDIDATURES : Les candidats intéressés et répondant au profil sont invités à compléter le dossier d'engagement ainsi que les justificatifs demandés

AU PLUS TARD LE 15 JUIN 2026 à l'adresse :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/postuler-pour-la-saison-estivale-2026-au-sdis66>



MODALITES DE L'ENGAGEMENT : (Pour les candidats sélectionnés)

- ◆ Souscription d'un engagement de sapeur-pompier volontaire saisonnier (1 mois minimum). Une confirmation d'engagement sera transmise aux candidats sélectionnés qui devront confirmer leurs candidatures sous 15 jours après envoi du dossier.
- ◆ Gardes de 12 h
- ◆ Participation au dispositif prévisionnel FDF suivant qualifications
- ◆ Indemnisation : gardes postées et dispositif préventif Feux de forêt, interventions, indemnisées au taux défini par la délibération du conseil d'administration.
- ◆ Les candidats retenus seront logés suivant l'affectation.
- ◆ EPI du sdis d'origine remplacés si dégradation ou potentiellement fournis.
- ◆ 2 stages saisonniers FDF1/FDF2 seront organisés **au mois de juin** pour les candidats extérieurs déclarant à minima 2 mois de disponibilité.